

LES INDIENS DE MONTLAMB'AIR A NOS AMIES LES ECOLES DE PARAPENTE

Comme vous le savez sans aucun doute, de nombreux sites connaissent des difficultés dues à de nombreux facteurs notamment la surfréquentation, du moins perçue comme telle par les riverains du site, et les divers désagréments consécutifs à celle-ci.

Nous nous adressons à vous afin d'attirer une nouvelle fois votre attention sur nos problèmes, vous les faire partager et vous associer dans leur résolution.

Aujourd'hui, à Saint Jean de la Porte, sur le site de Montlambert, nos problèmes sont les suivants :

- Vitesse excessive sur la route d'accès au hameau, lieu de stationnement des véhicules.
- Dépose des passagers et du matériel sur l'emplacement du demi-tour.
- Non respect des propriétés privées.

Ces quelques constats peuvent vous apparaître exagérés ou secondaires mais ils handicapent de façon importante nos relations avec les riverains et donnent au club une image imméritée ;

c'est pourquoi je voudrais vous demander de bien vouloir faire circuler l'information dans votre école, auprès de vos moniteurs et élèves afin que soient respectés les impératifs ci-après :

- Vitesse limitée sur la route d'accès à 40, voire 30 km/h maximum, à la montée comme à la descente ;
- Aucun arrêt autorisé sur le demi-tour de Montlambert, même pour le déchargement de matériels ou la descente des stagiaires ;
- Parking sur le côté aval de la chaussée, une dizaine de places seulement y est disponible ;
- Pas de stationnement dans les chemins ;
- Toujours être courtois avec les riverains que vous croisez en voiture, ou rencontrez au hameau ;
- Attention, la route est extrêmement étroite par endroit rendant les croisements délicats, voire impossibles ;

A l'atterrissage, votre véhicule devra rester sur le parking, et nous préférons qu'il ne stationne pas sur le chemin d'accès au terrain ; d'autre part, en cohérence avec les usages indiens, il nous semble normal que les véhicules ne montent au décollage qu'une fois pleins ; si un parapentiste vous demande l'aumône d'une place... faites lui bon accueil. Enfin pour terminer, il nous faut vous rappeler que le terrain en friche immédiatement au nord de l'atterrissage (direction St Pierre d'Albigny) n'est pas autorisé car il ne nous appartient pas (son utilisation constitue un objet de polémiques) et que la zone de pliage se trouve le long du chemin en parallèle au ruisseau.

J'espère que ces quelques impératifs rencontreront votre compréhension et votre collaboration.

Bien entendu, si vous souhaitiez en débattre ou approfondir l'une ou l'autre des questions, je reste à votre disposition par téléphone, courrier ou mail.

Je vous souhaite une saison riche en stages, vols et découvertes, qui font la beauté de notre passion commune.

Le président du club des indiens de Montlamb'air

Vincent PASCAL
Champ-Curtet 73230 VEREL PRAGONDRAN
0479 600 119 0677 115 681
pascalverel @ wanadoo.fr